



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection  
Pédagogique  
Régionale**

**Inspection  
Pédagogique  
Régionale  
Etablissements  
et Vie Scolaire**

Les Inspecteurs d'académie -  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
Etablissements et vie scolaire

Réf :  
Lettre 3 21-22 NL

à

Affaire suivie par :  
Frédéric BLEUZE  
Dominique CHARRAZAC  
Jérôme CLEMENT  
Jean-Jacques HENAULT  
IA-IPR EVS

Mesdames et Messieurs  
Les conseillers principaux d'éducation  
Les professeurs documentalistes  
Les personnels des services Vie Scolaire  
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

Tél : 05 57 57 38 19

Mél : [frederic.bleuze@ac-bordeaux.fr](mailto:frederic.bleuze@ac-bordeaux.fr)  
[dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr](mailto:dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr)  
[jerome.clement@ac-bordeaux.fr](mailto:jerome.clement@ac-bordeaux.fr)  
[jean-jacques.henault@ac-bordeaux.fr](mailto:jean-jacques.henault@ac-bordeaux.fr)

Bordeaux, le 15 septembre 2021

**Objet** : Lettre de rentrée de l'inspection EVS

### **Préambule commun à l'ensemble des disciplines.**

A partir de la session 2022, les modalités d'obtention du baccalauréat sont modifiées :

- Décret no 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique NOR : MENE2120913D
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 NOR : MENE2120914A
- Note de service du 28 juillet 2021 modalités d'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022 NOR MEN2121270N, MENJS DGESCO A2-1

La note de service précitée impose que dans chaque établissement soit élaboré un Projet d'évaluation pour le cycle terminal.

Afin de rédiger ce projet d'évaluation, vous bénéficierez des recommandations du Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves rédigé par l'IGESR :  
<https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

L'action des IA-IPR va revêtir deux formes :

- un appui auprès des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques interdisciplinaires.
- un accompagnement disciplinaire.

Ce projet contribuera à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines.



## Lettre de rentrée des IA-IPR Etablissements et vie scolaire

Nous tenons à vous adresser à vous afin de vous souhaiter une bonne rentrée et une excellente année scolaire 2021-2022.

En cette rentrée, nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui prennent leurs fonctions dans l'académie de Bordeaux. Nous adressons également nos chaleureuses félicitations aux lauréats des CACPE et CAPES de documentation que nous avons plaisir à accueillir dans notre académie.

L'année 2021-2022 est encore marquée par la crise sanitaire. Nous avons confiance dans votre engagement, qui se s'est jamais démenti et que vous saurez poursuivre pour permettre la réussite de tous les élèves.

L'un des enjeux de cette année scolaire sera également la rédaction du projet d'évaluation (B.O. du 29 juillet 2021) à laquelle vous serez amenés à être associés.

### I - Organisation de l'inspection EVS

Madame OLLIER a rejoint l'académie de La Réunion à cette rentrée. Monsieur Henault Jean-Jacques lui succèdera.

La répartition des dossiers académiques et secteurs géographiques au sein de l'inspection EVS a été arrêtée par Madame la rectrice. Elle sera la suivante :

- **Madame CHARRAZAC et Monsieur CLEMENT** assureront le suivi des dossiers académiques relatifs **aux conseillers principaux d'éducation ; Monsieur BLEUZE et Jean-Jacques HENault** ceux relatifs **aux professeurs documentalistes**.

- **En ce qui concerne la répartition territoriale, celle-ci est précisée dans le tableau ci-après :**

Secrétariat des IA-IPR : Tél. 05 57 57 38 19		
IA-IPR EVS	Dpt	ZAP
Frédéric BLEUZE <a href="mailto:frederic.bleuze@ac-bordeaux.fr">frederic.bleuze@ac-bordeaux.fr</a>	24	ZAP du 24 : Nord-Dordogne, Est-Dordogne et Bergerac
	33	ZAP du 33 : Médoc, Libourne et Sud-Gironde
	47	ZAP du 47 : Agen, Villeneuve-Fumel
Dominique CHARRAZAC <a href="mailto:dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr">dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr</a>	33	ZAP du 33 : Arcachon, Bordeaux-Sud
	40	ZAP du 40 : Parentis-Morcenx et Dax
	64	ZAP du 64 : Nive et Adour, Nive et Saison
Jérôme CLEMENT <a href="mailto:jerome.clement@ac-bordeaux.fr">jerome.clement@ac-bordeaux.fr</a>	24	ZAP du 24 : Ouest-Dordogne et Périgueux
	33	ZAP du 33 : Bordeaux Rive droite, Talence et Pessac-Mérignac
	64	ZAP du 64 : Les Gaves



Jean-Jacques HENAULT <a href="mailto:@ac-bordeaux.fr">@ac-bordeaux.fr</a>	24 33 40 64	ZAP du 33 : Blaye et Bordeaux-Nord ZAP du 40 : Mont-de-Marsan ZAP du 64 : Pau ZAP du 47 : Marmande-Nérac
--	----------------------	---

- Sophie CHEKROUN et Marie VANHULLE seront vos interlocutrices pour l'animation du réseau des coordonnateurs de ZAP et toute question concernant votre accompagnement professionnel. Pour rappel, leurs adresses mail :

- Marie VANHULLE : [chargdoc@ac-bordeaux.fr](mailto:chargdoc@ac-bordeaux.fr)
- Sophie CHEKROUN : [chargcpe@ac-bordeaux.fr](mailto:chargcpe@ac-bordeaux.fr)

## II - Axes prioritaires de la rentrée scolaire

Vaccinés ou non, tous les élèves sont accueillis dans les écoles, collèges et lycées.

Pour l'année scolaire 2021-2022, un protocole sanitaire est mis en place avec 4 niveaux de protection selon la gravité de circulation du virus afin d'organiser et de mettre en œuvre les mesures les plus justes et les plus graduées possibles à l'échelle locale ou nationale.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 est de niveau 2 dans tout le territoire. Continuer à veiller au respect des gestes barrières, c'est assurer la protection de tous, des élèves et des personnels. Le port du masque est toujours obligatoire à l'intérieur.

### 1- Continuer à résorber les écarts qui ont pu naître de la crise sanitaire

Les périodes de confinement et de post-confinement que nous avons connues au cours de ces 18 derniers mois ont donné **une résonance particulière à la diversité des situations personnelles des élèves et aux fractures sociale, géographique ou numérique rencontrées par leurs familles, tant en secteur rural qu'en zone urbaine**. Ces fractures géographique ou sociale se sont traduites par des fractures scolaires que nous avons su collectivement contenir : votre action résolue a permis de limiter les effets du confinement sur le niveau des élèves et de maintenir le lien indispensable avec l'institution scolaire.

**Plus que jamais en cette rentrée scolaire, cet engagement collectif pour l'élévation de la justice sociale et l'affirmation de la justice scolaire doit être poursuivi afin de résorber les écarts qui ont pu naître de la crise sanitaire.**

Remettre tous les élèves sur le chemin de la réussite, avec des ressources et outils pédagogiques personnalisés, aider les plus fragiles, avec une politique déterminée pour l'accueil des élèves en situation de handicap, avec une réflexion sur les usages du numérique : ce seront là les piliers d'une année 2021-2022 placée sous le signe de la confiance et de la solidarité.

**Nous comptons particulièrement sur votre engagement pour la mise en œuvre éventuelle du plan de continuité pédagogique de votre établissement afin d'assurer la poursuite des apprentissages et, en toute hypothèse, pour la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et du dispositif "devoirs faits" qui seront toujours fortement mobilisés.** Tous les niveaux de classe seront concernés, avec une priorité pour les classes charnières (6e, 2de).

**Plus généralement, l'affirmation du principe d'égalité des chances sera au cœur des actions que vous mènerez.**

**Le temps d'ouverture du CDI** restera aussi étendu que possible afin de privilégier la formation des élèves et les possibilités d'accès à la culture pour tous nos élèves. L'engagement de l'École en faveur de l'égalité des chances se doit d'être exemplaire et les professeurs documentalistes en sont des relais indispensables.

**La priorité qui sera donnée à lecture**, grande cause nationale, constitue un enjeu essentiel d'apprentissage, de construction de soi, de réflexion, d'épanouissement individuel des élèves et, *in fine*, d'égalité des chances. Le Quart d'heure lecture, déjà largement mise en œuvre avec les bénéfices que l'on sait, sera instauré ou développé partout où c'est possible.



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection  
Pédagogique  
Régionale**

## **2- Lutter contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement à l'École**

**La lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, transphobie...) est, plus que jamais, une priorité tant à l'échelle de la Nation qu'à celle de l'École.** Il est d'évidence qu'aucun propos ni comportement de nature discriminatoire ne saurait être toléré dans l'École de la République.

En ce domaine, nous comptons particulièrement sur votre engagement, résolu et déterminé, en collaboration avec l'ensemble des personnels et partenaires de l'École, pour prévenir, identifier et remédier à tout acte de discrimination quelle que soit son expression.

**Il en est de même de la lutte contre le harcèlement qui suppose une mobilisation de tous à chaque instant de la vie de l'élève à l'École.**

En pratique, les élèves continueront à être pleinement acteurs de ce combat en étant, par exemple, plus nombreux encore à devenir élèves ambassadeurs "non au harcèlement". Les instances de démocratie scolaire - conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne - seront également, partout, invitées à s'emparer de ce sujet.

Le développement des compétences numériques de tous les élèves et la généralisation de la certification PIX participeront résolument à la lutte contre le cyber harcèlement en permettant à chaque élève d'agir en citoyen responsable, libre et éclairé.

Sur la base de l'expérimentation menée depuis deux ans sur le territoire national, le programme de lutte contre le harcèlement, dénommé pHARe, sera mis en œuvre dès cette rentrée dans de nombreux collèges et lycées de notre académie. Le déploiement du programme pHARe fera l'objet d'une information spécifique en cette rentrée.

## **3 - La relance des internats**

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle, tel qu'il se dessine, sera bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles, qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives. La relance des internats d'excellence sera **une promesse de réussite scolaire renforcé**. Nous vous engageons à vous mobiliser pour cet objectif.

## **4- L'éducation au développement durable**

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'éducation au développement durable est un enjeu majeur. Votre investissement l'an passé sur cette question a permis à de nombreux établissements d'être labellisés. Soyez-en remerciés. Votre mobilisation autour des éco-délégués doit se poursuivre et cet élan s'amplifier dans l'optique des "Objectifs de développement durable". Il s'agit de faire de chaque élève un futur citoyen éclairé et responsable sur des sujets capitaux qui exigent une évolution considérable de nos sociétés.

## **5- Le Pass Culture**

Le 21 mai dernier, le Président de la République a annoncé le déploiement du Pass Culture + 18 ans à l'ensemble du territoire national.

Ce même jour, il a annoncé l'extension du Pass Culture à tous les élèves à partir de la classe de 4<sup>e</sup> à compter de janvier 2022. Fruit d'un partenariat de premier plan entre le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de la Culture, le Pass Culture scolaire est un projet ambitieux et innovant en matière d'éducation artistique et culturelle. Il est conçu pour bénéficier pleinement à nos élèves et à leurs professeurs en lien avec les professionnels de la culture et constitue une étape majeure pour réussir le 100 % EAC.

Ses objectifs principaux sont :



- 1 – Octroyer de nouveaux moyens substantiels pour l'EAC et ainsi viser 100 % des élèves
- 2 – Développer de nouvelles manières de construire les actions EAC en appui sur le partenariat
- 3 – Donner de la capacité d'agir aux enseignants en matière d'EAC
- 4 – Encourager l'engagement des élèves dans les projets
- 5 – Permettre une sensibilisation progressive et accompagnée de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles en vue de leur autonomie
- 6 - Faciliter le pilotage de l'EAC par les chefs d'établissement
- 7 – Fédérer les acteurs éducatifs et culturels d'un même territoire.
- 8 – Tracer les lignes d'un parcours EAC cohérent pour chaque élève
- 9 – Construire une articulation logique entre le Pass Culture scolaire et sa version + 18

Pour cela tous les EPLE doivent à cette rentrée nommer un référent culture dont la mission est précisée dans le II-5 de la circulaire n° 2015-058 du 29 avril 2015. Cette mission correspond à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

La DAAC est en charge de l'animation du réseau des référents culture et durant cette année scolaire facilitera la prise en main par les équipes éducatives du Pass culture via l'application ADAGE.

Pour rappel, la DAAC diffuse tous les mois une lettre d'information nommée DAAC'tualités et sa lecture vous permet une information régulière de l'actualité culturelle : <https://www.ac-bordeaux.fr/daac-tualites-lettre-d-information-ndeg8-124577>

### **III. Les enjeux académiques**

Les actions en faveur du développement professionnel :

#### **- les réunions en ZAP**

Vous disposez d'espaces et de temps d'échange et de mutualisation de ressources et de pratiques professionnelles. Les réunions de ZAP sont un lieu de formation par les pairs ; les sites académiques dédiés (CPE, Documentation) sont des espaces virtuels mis à votre disposition pour vous informer, mais aussi pour échanger, mutualiser des ressources, vos projets, des outils professionnels :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/documentation/>

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/vie-scolaire/>

Dans chaque ZAP, un référent est nommé par l'ensemble des collègues. C'est une condition indispensable pour que fonctionne et se réunisse l'équipe de ZAP.

#### **- le PAF**

Nous souhaitons attirer votre attention sur la campagne d'inscription aux différentes formations organisées dans le cadre du Plan Académique de Formation. Cette année, vous serez amenés dans un premier temps à vous positionner par rapport à l'offre de formation académique correspondant à vos fonctions, ces formations étant organisées en ZAP. Nous vous invitons également à consulter le catalogue « offre collective ».

Vous trouverez le détail de chaque action en saisissant leur code module dans l'application SOFIA accessible à l'adresse <http://ginet.in.ac-bordeaux.fr/arena/>. Depuis cet espace, vous pourrez également candidater à ces formations jusqu'au 24 septembre 2021.

#### **- le CAFFA**

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires justifiant d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

Toutes les informations académiques sont à l'adresse <http://www.ac-bordeaux.fr/cid94777/certificat-aptitude-aux-fonctions-formateur-academique-caffa.html>. Nous vous incitons vivement à vous inscrire pour l'obtention de ce certificat, préparé sur 2 ans. Une préparation est assurée en lien avec l'INSPE (inscription au PAF).

#### **- les PPCR**



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Inspection Pédagogique Régionale**

Cette année encore, le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) nous amènera à rencontrer certains d'entre vous, éligibles à un rendez-vous de carrière ou dans le cadre d'une visite d'accompagnement. **Nous serons attentifs, lors de nos visites, aux coopérations entre CPE et professeur documentaliste** à travers les projets communs, les protocoles d'accueil des élèves, la gestion des espaces et des temps de l'élève...

La date du rendez-vous de carrière est communiquée 15 jours à l'avance.

Pour finir, cette rentrée scolaire est également caractérisée par l'accueil de nouveaux collègues stagiaires dans le cadre des concours de recrutement : 16 stagiaires CPE et 7 professeures documentalistes sont affectés dans l'Académie de Bordeaux pour débiter leur activité au service de l'Éducation Nationale et suivre une formation à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). Nous leur souhaitons une belle et longue carrière au sein de notre institution. Dans le cadre des évolutions des maquettes de formation, nous accueillerons également dans nos établissements des étudiants M1 et M2 qui se destinent aux fonctions de CPE et de professeurs documentalistes et qui seront en stages ponctuels ou filés.

Nous vous assurons de notre disponibilité pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez nous contacter via la messagerie électronique. Nous vous rappelons que les demandes à caractère officiel doivent être faites par écrit en suivant la voie hiérarchique.

Nous vous souhaitons de réussir dans vos missions, au service d'un climat scolaire serein, favorable à la réussite de chaque élève de l'Académie de Bordeaux.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire,

Au plaisir de nos futurs échanges,